

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

 **SOMMAIRE ASSURANCE DE CREDIT**

Les banques françaises exigent de l'emprunteur une **assurance crédit immobilier** couvrant les risques de décès, d'invalidité et d'incapacité. Cette **assurance prêt** a pour objet de se substituer à l'emprunteur dans certaines conditions. L'**assurance emprunteur** permettra de conserver le bien acheté, d'éviter la transmission de la dette à vos héritiers en cas de décès et de garantir à l'organisme prêteur le remboursement du crédit.

▶ **Les assurances de crédit immobilier**

- Sommaire.
- Assurance décès invalidité (ADI).
- Assurance chômage.
- Assurance revente.
- La convention AERAS.
- Remplissez une demande de tarification.
- Exemple de calcul d'assurance de Crédit Immobilier.

▶ **Le contrat d'assurance**

- Souscrire un contrat
- Le contrat assurance
- Le refus assurance
- Resiliation du contrat
- Médiation en cas de litige
- Papiers à conserver

▶ **L'assurance habitation**

- Assurance du locataire
- Assurance du propriétaire
- Decrypter les mentions
- Garanties assurance hab.
- La responsabilité civile
- Que faire en cas de vol ?
- Dommages ouvrage

→ **Sommaire du forum Finance Immo**

→ **Assurance**

- **Assurance de crédit immobilier**

- **Les garanties du contrat**

- **Le contrat**

- **Assurance habitation**

- **Autres questions**

→ **Rachat de crédit**

→ **Le crédit immobilier**

→ **Prêts et subventions de l'Etat**

→ **Placement**

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.Financelmmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.